

RENTRÉE 2025

Fiche de candidature en 2^{nde} G.T. avec « Création et culture-design » 6h

Indiquer le ou les lycées demandés par ordre de priorité :

Etablissement	Ordre des vœux (si 2 ou 3)	Internat
Lycée René Goscinny – DRAP		non
Lycée Henri Matisse – VENCE		non
Lycée Léonard de Vinci – ANTIBES		Oui - Non

NOM : Prénom : Adresse :		Sexe (M ou F) :	
Tél.:			
Etablissement d'origine :LV1 :LV2 :			
Fait à le			
Signature de l'élève :	Signature du(des) responsable(s) légal(aux) :		
Avis motivé du professeur d'Arts Plastiques :	Très favorable : ☐	Réservé : ☐ Défavorable : ☐ Nom et signature du Professeur	
Avis motivé du professeur de Technologie :	Très favorable : ☐	Réservé : Défavorable : Nom et signature du Professeur	
Avis motivé du professeur de Sciences Physiqu	<u>ıes</u> : Très favorable : \Box	Réservé : Défavorable : Nom et signature du Professeur	
Avis du chef d'établissement :			
Fait àlele			
Cette fiche doit être déposée ou adressée directement au lycée demandé (ou <u>dans chaque lycée si plusieurs lycées sont</u> <u>demandés),</u> à l'attention de Madame ou Monsieur le Proviseur :			
Au plus tard le 24 avril 2025 dernier délai.			
Vous y joindrez : Les bulletins scolaires des 1 ^{er} et 2 ^{ème} trimestres de 3ème Une lettre de motivation expliquant les raisons de votre Les avis motivés des enseignants dans les matières co Un travail effectué pendant l'année scolaire de 3 ^{ème} et ét	choix, onsidérées dans les cadres ci	-dessus, eur d'Arts Plastiques (<u>avec tampon et signature</u>),	

- Une production de type croquis d'après observation du réel et non d'une copie sur format A3 (composez de préférence plusieurs croquis sur la planche, avec des techniques et sujets variés, par ex. objets, modèle vivant, paysage, etc.), validée par le Professeur d'Arts Plastiques, pour certifier que vous êtes l'auteur de cette production.
- FACULTATIF : une production libre validée par le Professeur d'Arts Plastiques, certifiant que vous êtes l'auteur de cette production.

Le tout dans une enveloppe A3 au nom du candidat et du lycée sollicité. Les documents transmis pourront être récupérés jusqu'au 30 juin - au-delà, ils ne seront pas conservés par l'établissement